

POLITIQUE SALARIALE 2005/2006

2^{ème} proposition du 7 mars 2005

Augmentation de la masse 2,75%

Niveaux III 3 à V1

Augmentation de la masse salariale de 2.95% dont 0,4% consacrée à la prime d'ancienneté

Répartition :

* Augmentation générale :

1.50%	Avec un minimum de :	30€	pour salaire en dessous de	1800€
		35€		1730€
		40€		1650€

2% pour les Administratifs niveau IV

* Augmentation individuelle : 0.9% masse salariale

Répartie de la façon suivante :	1,4%	pour performance exceptionnelle
	0,50 à 0,90%	pour bonne performance
	0	pour doit progresser

Niveaux V2 et V3

Augmentation de la masse salariale de 2.75% (au 1/04/05) dont 0,2% pour la prime d'ancienneté et 0,10% pour les promotions

Augmentation individuelle : 2.40% de la masse salariale

Augmentation tous les 12 mois

Prime d'équipe :

Alternée : 21.15 €

Matin : 9.68€

Soir : 22 €

Mise en place de salaire mini au 1er avril 2005 :

* Niveau III (20000€/13=1540/mois)

* Niveau IV (22000€/13=1690/mois)

CADRES:

Augmentation de la masse salariale de 2.75%

Augmentation individuelle : 2,2% de la masse salariale

Intervalle entre 2 augmentations :

- * 12 mois pour excellente performance
- * entre 12 et 13 mois pour les 2/3 de bonne performance
- * entre 12 et 15 mois pour le reste

Promotions :

Sans chgt classification:	0.15%	de la masse salariale
Avec chgt classification :	0.10%	idem
Cadres inférieur à 30 ans :	0.30%	idem

Recrutement Cad 1 (à partir du 1/04/05 au dessus de 30200€/an)

Cadres 2 forfait jours :applications de la convention collective pour les minis

Ing. de maintenance : pas de salaire inferieur 29000€ annuel

Congés parental :

Pour les salariés(ées) en congé parental revalorisation du salaire :1,4%